Arrêtés de TVA

Les arrêtés de TVA sont calculés automatiquement, à l'issue du calcul de TVA mensuel.

Ils enregistrent pour chaque mois la TVA due et la TVA à déduire (desquels découle le solde de TVA).

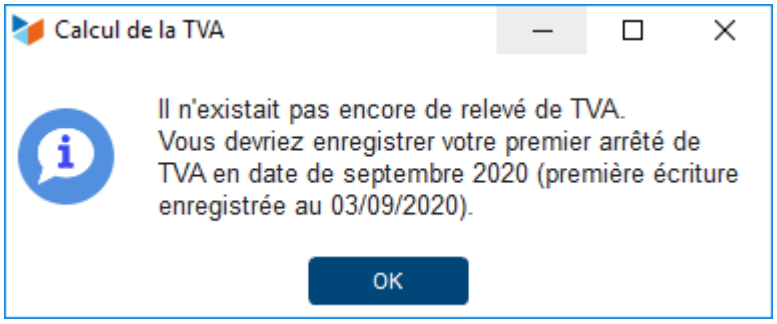
Vous pouvez y enregistrer les éventuels remboursements de TVA par l'état.

Il est possible de verrouiller les arrêtés de TVA : une fois un arrêté de TVA verrouillé, toute création, suppression, ou modification d'écriture qui l'impacterait serait refusée. Il est suggéré de verrouiller mensuellement ou annuellement les arrêtés, avant de communiquer votre FEC à l'expert-comptable.

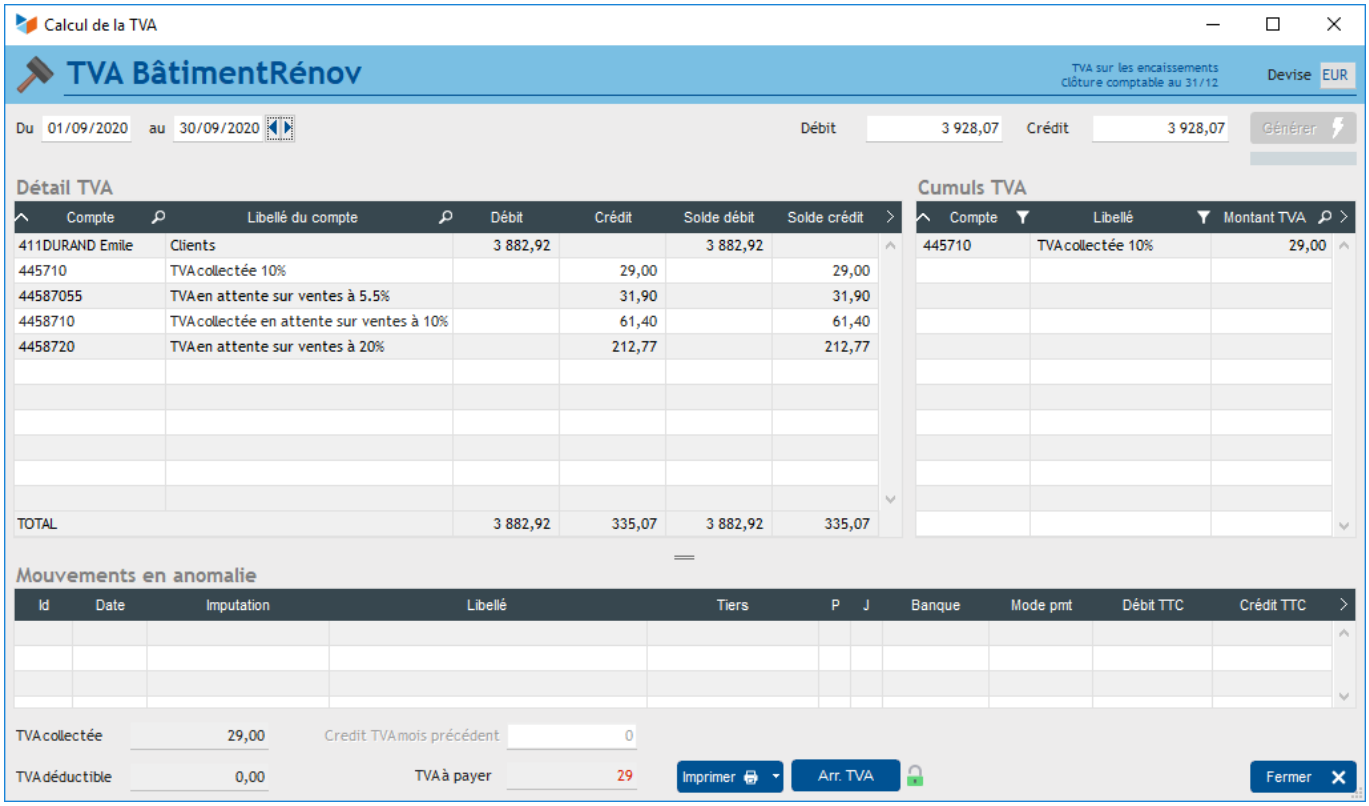
Utilisation de l'écran

Accès : *Comptabilité → Arrêtés de TVA*

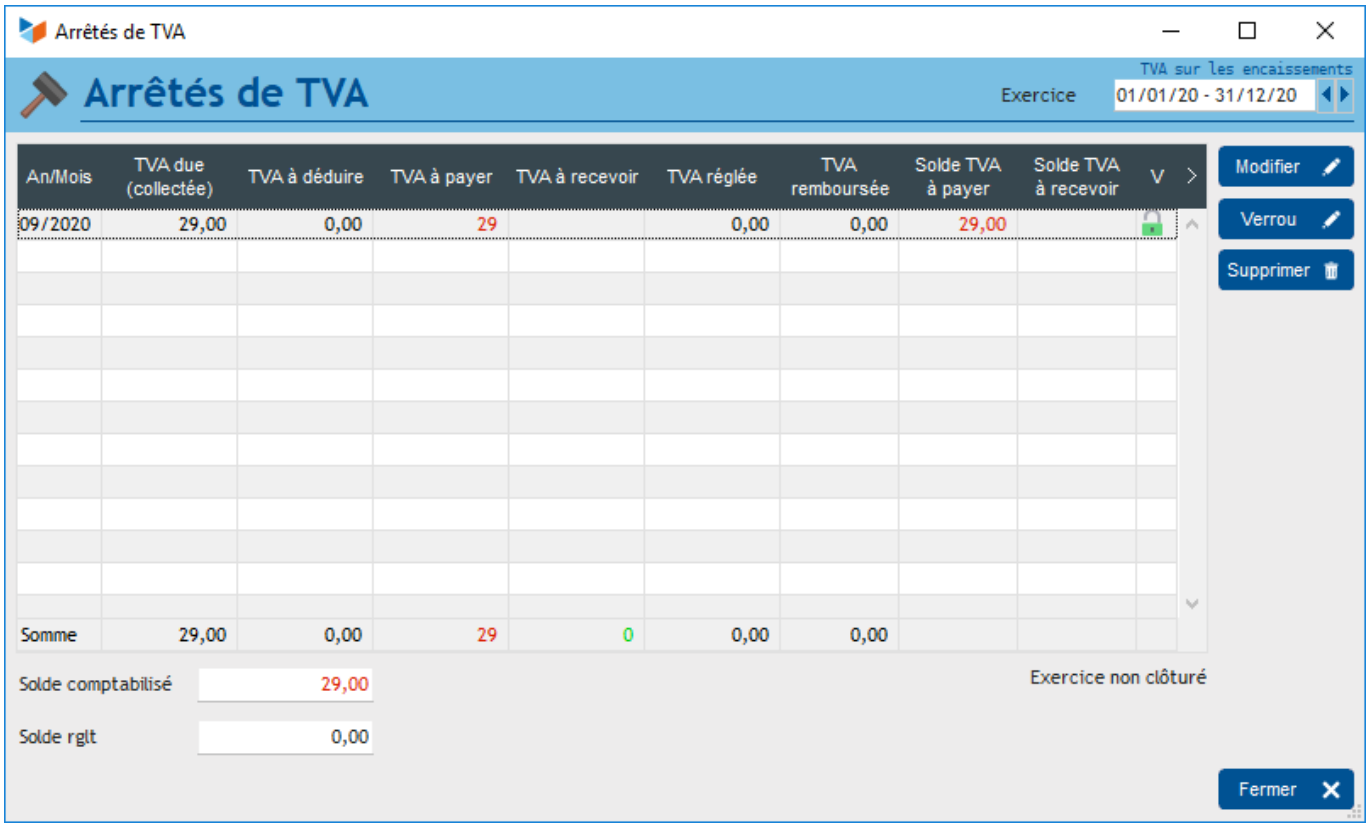
Lors du premier accès à l'écran, si vous aviez enregistré quelques écritures comptables, un message vous invitera à calculer la TVA pour votre premier mois d'exercice.



Si la date vous convient, cliquez sur OK, puis sur le bouton **Générer**



Une fois le calcul de TVA effectué, l'arrêté de TVA est généré. Vous pouvez y accéder via le bouton **Arr TVA**, qui ouvrira l'écran ci-dessous.



Le bouton **Imprimer** permet de demander l'impression de l'état détaillé ECR7 des écritures aboutissant au calcul de TVA, ainsi que le formulaire CERFA CA3 utilisé par l'administration française pour la déclaration mensuelle de TVA.

Relevé de TVA

Septembre 2020

TVA sur encaissements

Achats

D. mvt	Imputation	Libellé	Bénéficiaire	P	TTC	HT	%TVA	Mnt TVA	compte	J
15/09	Loyers versés	Loyer sept	44 CARLOS	☑	143,00	130,00	10,00	13,00	Clie	☐
18/09	Péage, parking, taxi		42 HOTEL DU LAC	☑	110,00	100,00	10,00	10,00	Clie	☑
18/09	Restaurants, hôtels,		42 HOTEL DU LAC	☑	120,00	100,00	20,00	20,00	Clie	☑
20/09	EDF, eau, gaz, éner		40 EDF	☑	192,00	160,00	20,00	32,00	Clie	☑
25/09	Achat de matières p	Pmt FF 12 - Réparation cami	38 GARAGE D'ANJOU	☑	300,00	250,00	20,00	50,00	Clie	☑
28/09	Assurances		43 AXA	☑	109,80	100,00	9,80	9,80	Clie	☐
						840,00		130,50		

Ventes

D. mvt	Imputation	Libellé	Tiers payeur	P	TTC	HT	%TVA	Mnt TVA	compte	J
03/09	Ventes de produits f	Acompte CC 1 - Changement	35 JEAN PERRACHON	☑	420,00	350,00	20,00	70,00	Clie	☑
03/09	Ventes de produits f	Acompte CC 1 - Changement	35 JEAN PERRACHON	☑	276,00	230,00	10,00	26,00	Clie	☑
03/09	Ventes de produits f	Acompte CC 1 - Changement	35 JEAN PERRACHON	☑	105,50	100,00	5,50	5,50	Clie	☑
10/09	Ventes de produits f	Rglt FC 10 - Portes	37 KARL HUNS	☑	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	Clie	☑
14/09	Ventes de produits f	Rglt FC 9 - Cuisine Emile [DP	36 DURAND EMILE	☑	68,54	62,31	10,00	6,23	Clie	☑
14/09	Ventes de produits f	Rglt FC 9 - cuisine Emile [DP	36 DURAND EMILE	☑	219,13	207,70	5,50	11,42	Clie	☑
14/09	Ventes de produits f	Rglt FC 9 - Cuisine Emile [DP	36 DURAND EMILE	☑	163,86	136,56	20,00	27,31	Clie	☑
14/09	Ventes de produits f	Rglt FC 9 - cuisine Emile [DP	36 DURAND EMILE	☑	74,77	62,31	20,00	12,46	Clie	☑
14/09	Ventes de prestatio	Installations	41 PERRACHON	☑	319,00	290,00	10,00	29,00	Clie	☑
						2 458,89		186,91		

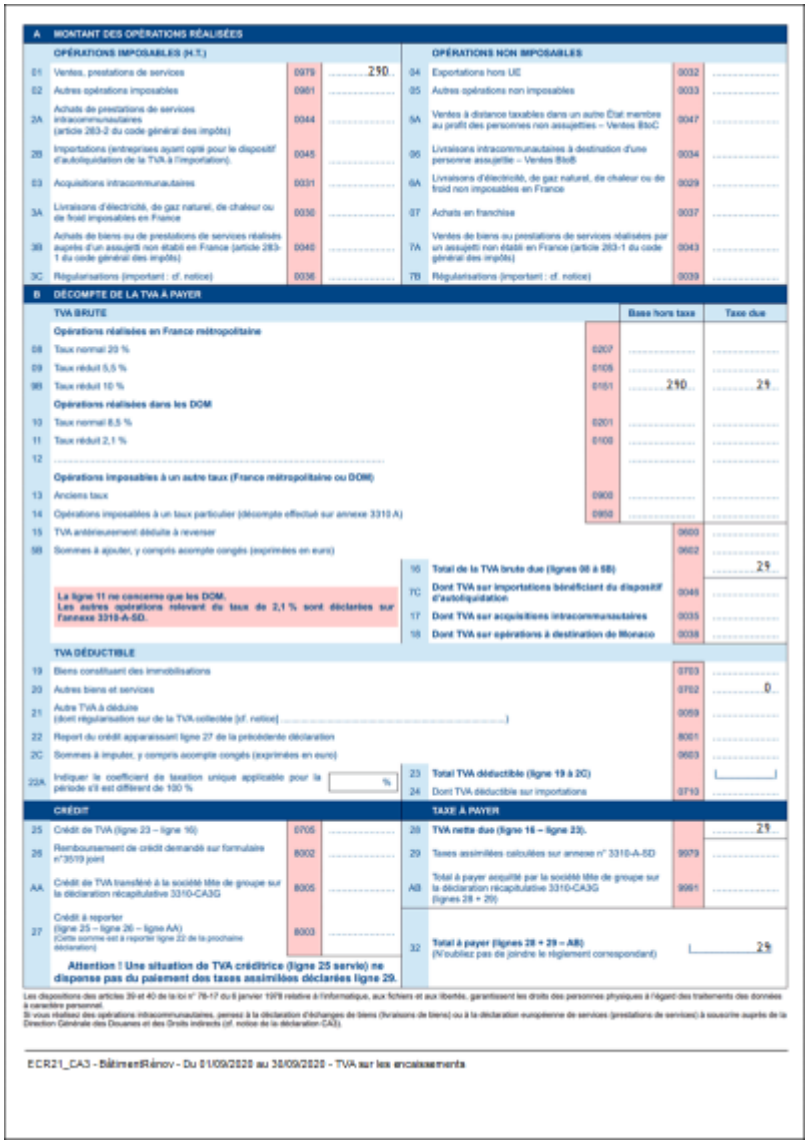
Totalisations arrêté TVA septembre 2020

(arrêté de TVA non verrouillé)

		Base HT	Taxe due
TVA brute (ventes)	TVA 20 % (taux normal)	549	110
	TVA 0 %	1 000	0
	TVA 5.5 %	308	17
	TVA 10 %	602	60
	Total TVA due :	2 459	187

TVA déductible (achats)	Biens constituant des immobilisations	0
	Autres biens et services	112
	Autre TVA à déduire	0
	Report crédit déclaration précédente	0
	Total TVA déductible	112
Taxe nette à payer		75

Attention, certains justificatifs font défaut (écritures non identifiées, facture absente, etc)
Seules les écritures justifiées sont prises en compte pour le calcul.



A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)

01	Ventes, prestations de services	0979	290
02	Autres opérations imposables	0981	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation).	0045	
03	Acquisitions intracommunautaires	0031	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036	

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

04	Exportations hors UE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
5A	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujetties – Ventes BtoC	0047	
06	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie – Ventes BtoB	0034	
6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
07	Achats en franchise	0037	
7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043	
7B	Régularisations (important : cf. notice)	0039	

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

			Base hors taxe	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %	0207		
09	Taux réduit 5,5 %	0105		
9B	Taux réduit 10 %	0151	290	29
	Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Anciens taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
16	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0602	
	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 16)			29

La ligne 11 ne concerne que les DOM.
Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310-A-SD.

7C	**Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation**	0049	
17	**Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires**	0035	
18	**Dont TVA sur opérations à destination de Monaco**	0038	

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	0
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)	0603	
22A	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100 %	%	
23	**Total TVA déductible (ligne 19 à 2C)**		
24	Dont TVA déductible sur importations	0710	

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n°3519 joint	8002	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

TAXE À PAYER

28	**TVA nette due (ligne 16 – ligne 23).**		29
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310-A-SD	9979	
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)	9991	
32	**Total à payer (lignes 28 + 29 – AB)** (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		29

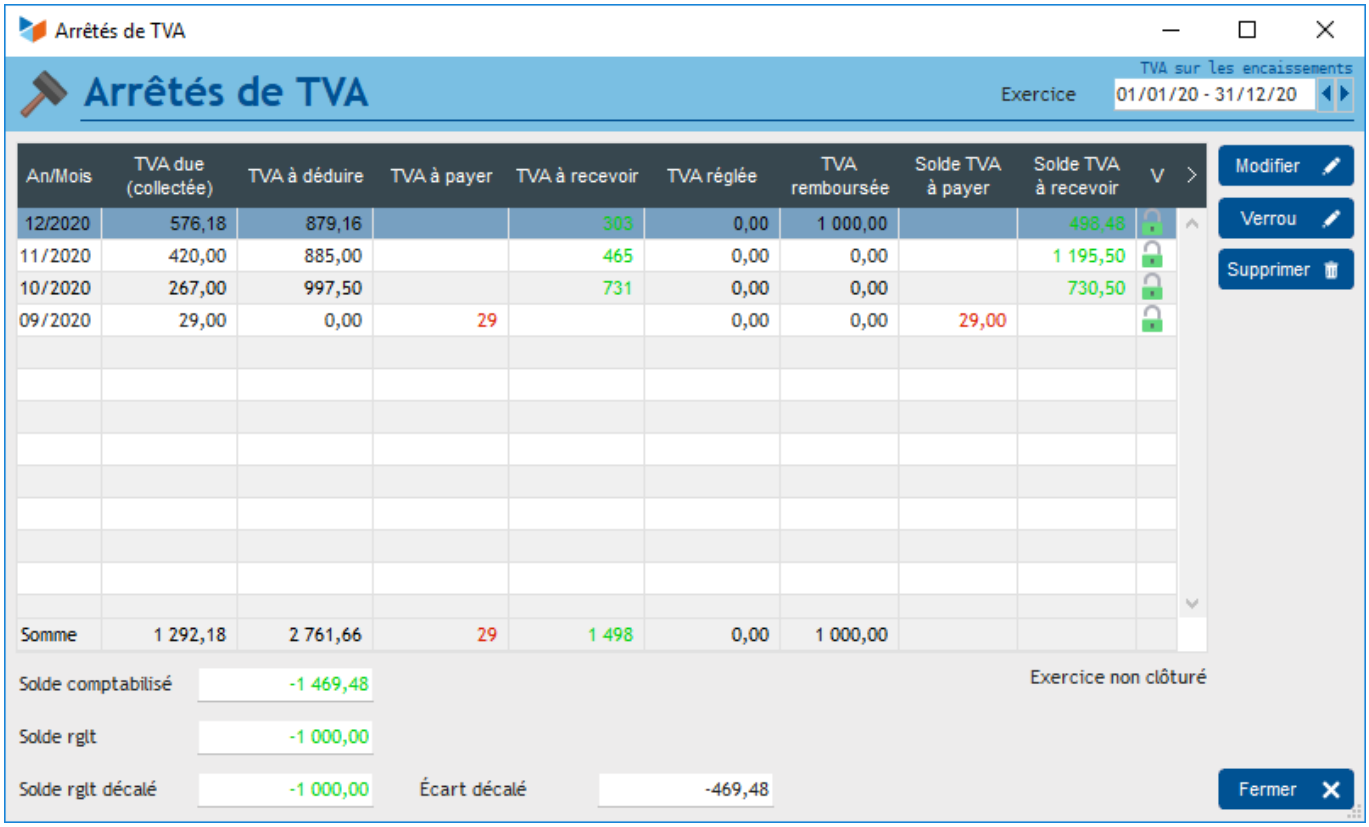
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

ECR21_CA3 - BâtimentRénov - Du 01/09/2020 au 30/09/2020 - TVA sur les encaissements

Liste des arrêtés de TVA

Les arrêtés de TVA sont présentés par exercice comptable : vous devez en avoir 12 à la fin d'un exercice complet.

Le menu contextuel permet de verrouiller ou de déverrouiller un arrêté de TVA.



Le verrouillage d'un arrêté de TVA permet de s'assurer qu'aucune modification ultérieure d'écriture ne viendra modifier l'arrêté par inadvertance. Ainsi, l'ajout ou la suppression d'une écriture professionnelle dans la plage de l'arrêté verrouillé, ou la modification du montant ou du taux de TVA, ne sera pas autorisée.

Fiche d'un arrêté de TVA



Il est possible de modifier manuellement les soldes portés sur l'arrêté. Si l'arrêté n'est pas verrouillé, les soldes seront mis à jour si un nouveau calcul pour le mois est demandé, tandis qu'ils seront inchangés si l'arrêté est verrouillé. Cela permet éventuellement de repartir d'une situation avec des soldes connus, sur la base de ces soldes sans recalcul.

Autres articles “Compta”

Arrêtés de TVA
Balance
Balance tiers
Calcul de la TVA
Certification des logiciels de caisse - Art 286 / Norme NF525
Clôture comptable / Exercices comptables
Codes journaux
Comptabilité avec Gestan : les grands principes
Comptabilité en partie double pour les Nuls
Compte de résultat
Comptes banque ou de caisse
Ecritures comptables
Encours
Export CFONB
Export SEPA
Export XIMPORT des données comptables
Grand Livre
Grand livre et Balance par société *
Grand livre, Balance, Compte de résultat
Immobilisations
Imputations comptables
Journaux comptables
Lettrage
Liaisons comptables
Liaisons en masse : écritures
Micro-Entreprise / Auto-Entreprise
OD (opérations diverses)
Options des documents comptables
Ordre des affectations comptables
Paramétrage comptabilité
Pièces sans imputation
Plan comptable
Pointage des justificatifs pour la TVA
Produits et Charges
Relevés de compte bancaire
Remise de chèques
Revue des écritures
Soldes de gestion
Taux de TVA
Ticket Z
Trésorerie
Ventilation des écritures
Ventilation détaillée par taux de taxe
Versements

Despuis :
https://wiki.gestan.fr/ - **Le wiki de Gestan**

Lien permanent:
https://wiki.gestan.fr/doku.php?id=wiki:v15:compta:arretestva

Derni?re mise ? jour : **2023/08/22 12:38**